Nations Unies S/PV.4047



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-quatrième année

4047e séance

Mardi 21 septembre 1999, à 15 h 30

New York

Président :	M. van Walsum	(Pays-Bas)
Membres :	Argentine	Mme Ramírez
	Bahreïn	M. Al-Khalifa
	Brésil	M. Cordeiro
	Canada	M. Fowler
	Chine	M. Qin Huasun
	États-Unis d'Amérique	M. Burleigh
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	France	M. Dejammet
	Gabon	M. Ping
	Gambie	M. Jagne
	Malaisie	M. Hasmy
	Namibie	M. Andjaba
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Slovénie	M. Türk

Ordre du jour

La situation en Afrique

Exposé de S. E. M. Frederick J. T. Chiluba, Président de la République de Zambie

99-85842 (F)

La séance est ouverte à 15 h 40.

Le Président (*parle en anglais*) : J'aimerais, au début de cette séance, signaler la présence à la table du Conseil du Ministre des affaires étrangères de Bahreïn, Cheikh Mohammed ben Mubarak Al-Khalifa, du Vice-Premier Ministre du Canada, M. Herb Grey, du Ministre des affaires étrangères du Gabon, M. Jean Ping, et du Secrétaire d'État au Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni, M. Peter Hain. Je leur souhaite la bienvenue.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Afrique

Exposé de S. E. M. Frederick J. T. Chiluba, Président de la République de Zambie

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je prie le Chef du protocole d'escorter S. E. M. Frederick J. T. Chiluba, Président de la République de Zambie, à la table du Conseil.

S. E. M. Frederick J. T. Chiluba, Président de la République de Zambie, est escorté à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Au cours de cette séance, le Conseil de sécurité va entendre un exposé de M. Frederick J. T. Chiluba, Président de la République de Zambie.

Je voudrais rappeler que je crois comprendre que les membres du Conseil voudraient éventuellement poser des questions au Président Chiluba, à l'issue de son exposé.

Je donne la parole à M. Frederick J. T. Chiluba, Président de la République de Zambie.

Le Président Chiluba (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais, d'emblée, vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre. Je voudrais également exprimer la reconnaissance de la Zambie pour l'appui que votre pays, par l'intermédiaire de l'Union européenne, continue d'apporter au processus de paix en République démocratique du Congo.

C'est un grand honneur et un grand plaisir pour moi que de prendre la parole cet après-midi devant le Conseil de sécurité. J'apporte un message d'espoir et de paix des peuples de la région des Grands Lacs en général et de la République démocratique du Congo en particulier. C'est une région qui, ces derniers temps, a été ravagée par des guerres dans lesquelles des milliers de personnes ont péri et des centaines de milliers d'autres se sont retrouvées sans abri et contraintes de fuir dans les pays voisins. Parmi les pays les plus touchés récemment, il y a la République démocratique du Congo, en guerre depuis août 1998. Cependant, je suis heureux de pouvoir annoncer qu'après une année entière de médiation conduite par les gouvernements des pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), les combattants au Congo ont choisi la voie de la paix pour surmonter leurs divergences. Ainsi, les fusils se sont tus, le carnage prend fin et il y a maintenant un espoir de paix au Congo.

Quand la rébellion a commencé en République démocratique du Congo le 2 août 1998, les chefs d'État de la région et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) ont immédiatement entrepris des efforts afin de parvenir à un règlement rapide et pacifique du conflit. Il y a eu notamment le premier Sommet de Victoria Falls (Zimbabwe) des 7 et 8 août 1998, le Sommet de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) à Pretoria (Afrique du Sud) du 23 août 1998, les consultations des dirigeants régionaux à Durban (Afrique du Sud) du 3 septembre 1998 et le deuxième Sommet de Victoria Falls des 7 et 8 septembre 1998.

Les chefs d'État se sont rendu compte que le conflit en République démocratique du Congo avait une dimension à la fois interne et externe. Son règlement devait donc nécessairement prendre en compte les deux dimensions. À cette fin, les chefs d'État de la région ont approuvé les cinq principes fondamentaux suivants en vue d'une solution au conflit : la cessation immédiate des hostilités, le respect de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo, le retrait des forces étrangères de la République démocratique du Congo, la nécessité de répondre aux préoccupations en matière de sécurité de la République démocratique du Congo et des pays voisins, et le besoin d'élargir l'espace politique en République démocratique du Congo et de faciliter un

dialogue politique interne tenant compte des intérêts de toute la population congolaise.

Au deuxième Sommet de Victoria Falls, j'ai eu pour mission de présider l'effort régional de médiation et j'ai été assisté à cette fin par l'OUA, la SADC et l'ONU. Il a été reconnu à cette occasion qu'il y avait lieu d'inviter le mouvement des rebelles congolais à participer au processus de médiation afin d'en assurer son succès. À cet effet, un mécanisme de voisinage comprenant la Zambie, en tant qu'État présidant le processus et Secrétaire général de l'OUA, a été mis en place. À cette occasion également, les chefs d'État ont confié à leurs ministres de la défense et à leurs experts militaires le mandat de se réunir à Addis-Abeba en Éthiopie, au siège de l'OUA, pour mettre au point un projet d'accord de cessez-le-feu et des modalités d'application de l'accord, et pour envisager un mécanisme destiné à assurer le suivi du respect des dispositions du cessez-le-feu. La réunion d'Addis-Abeba s'est déroulée du 10 au 12 septembre 1998.

Plusieurs réunions se sont successivement tenues à Lusaka sous la présidence de la Zambie et avec la participation des représentants des gouvernements et des ministres des affaires étrangères et de la défense des États parties au conflit, à savoir, la République démocratique du Congo, l'Angola, la Namibie, le Rwanda, l'Ouganda et le Zimbabwe, ainsi qu'avec des représentants de l'OUA, de la SADC et de l'ONU, en vue de négocier et de finaliser ces projets de documents. Le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) qui était alors la seule partie non étatique, a été consulté par le biais du mécanisme de voisinage qui, à ce stade, avait été étendu au Mozambique, à l'Afrique du Sud et à la Tanzanie. En tant que Président du processus de médiation, j'ai engagé de nombreuses consultations en Zambie et au dehors avec les dirigeants de la région dans un effort pour harmoniser les différentes positions des parties. Les consultations ont pris en considération les deux dimensions du conflit : l'aspect interne de la rébellion et l'aspect externe qui répond aux préoccupations de sécurité du Rwanda et de l'Ouganda en particulier.

Pour veiller à ce que les deux dimensions du conflit soient examinées, la réunion ministérielle régionale qui s'est tenue à Lusaka les 15 et 16 janvier 1999 a établi deux groupes de travail composés d'experts. Le premier groupe qui comprenait les belligérants, l'ONU, l'OUA et la SADC et qui était présidé par la Zambie, a examiné les trois documents élaborés à Addis-Abeba. Le second groupe, également sous la présidence de la Zambie, a abordé la question des préoccupations de la République démocratique du Congo et des pays voisins en matière de sécurité.

Ces documents ont fait l'objet de consultations et d'un examen minutieux en vue d'obtenir les concessions nécessaires et de parvenir à un éventuel accord. Je voudrais à ce stade souligner la magnanimité du Président Laurent-Désiré Kabila, de la République démocratique du Congo, dont l'appui a grandement contribué à faciliter le processus de paix.

À partir de mars 1999, les rebelles congolais ont participé directement aux négociations. Le 7 juillet 1999, après deux semaines de réunions soutenues entre les responsables politiques et les représentants des deux groupes rebelles congolais, le Mouvement pour la libération du Congo (MLC) et le RCD, les ministres des affaires étrangères et de la défense des pays de la région ont finalement adopté les textes concertés de l'accord de cessez-le-feu, des modalités et du calendrier de mise en oeuvre de l'accord. L'accord et les modalités comprennent également des dispositions répondant aux préoccupations de la République démocratique du Congo et des pays voisins en matière de sécurité.

Le 10 juillet 1999, les six dirigeants des États parties au conflit ont apposé leurs signatures à l'accord, lors d'une cérémonie de signature tenue à Lusaka. Malheureusement, en raison de divergences au sein du RCD sur la question de savoir qui devait le représenter, ce mouvement n'a pas signé l'accord à cette occasion. Les divergences sur la question de la représentation sont survenues à la suite d'une scission officielle du mouvement en deux factions au mois de mai 1999. Le MLC a également décidé à ce moment-là de ne pas signer l'accord.

J'ai été chargé par les chefs d'État des pays de la région d'engager de nouvelles négociations avec les deux groupes en vue de parvenir à un arrangement leur permettant de signer l'accord. Ces consultations que j'ai menées avec l'assistance d'autres responsables de la région, ont abouti à des résultats positifs lorsque le 1er août 1999, M. Jean-Pierre Bemba, dirigeant du MLC, a signé l'accord au nom de son groupe. Pour le RCD, une formule spécifique a été mise au point qui prévoit la signature de l'accord par les 50 membres fondateurs du mouvement.

La signature de l'accord par le RCD le 31 août 1999 signifiait dans les faits que le mandat confié à la Zambie en septembre 1998 avait été rempli. L'accord est entré en vigueur 24 heures après que les dernières signatures aient été apposées et, à ce stade, le Comité politique et la Commission militaire mixte qui ont été établis aux termes de l'accord ont déjà commencé leurs travaux. À cet effet, le Comité politique et la Commission militaire mixte se sont

réunis à Lusaka les 2 et 3 septembre 1999. Les représentants de tous les belligérants impliqués dans le conflit en RDC, à l'exception du MLC, dont les représentants n'ont pas été en mesure de se rendre à Lusaka en raison de problèmes de logistique, ont participé à ces réunions au cours desquelles des difficultés sont tout d'abord apparues au sujet de la représentation des deux factions du RCD au Comité politique et à la Commission militaire mixte. J'ai le plaisir d'informer le Conseil qu'une formule a été trouvée au cours de ces réunions pour permettre la participation des deux factions.

Lors des réunions du Comité politique et de la Commission militaire mixte, la nomination du général Rachid Lallali, originaire de l'Algérie, à la présidence de la Commission militaire mixte, a été approuvée. Le représentant de l'OUA a également informé la réunion sur les activités de l'OUA concernant l'appui au processus de paix en République démocratique du Congo. Les autres questions examinées portaient sur le budget de la Commission militaire mixte, les structures et le programme de travail.

En outre, lors de ces réunions, la Zambie s'est vu accorder le statut d'observateur permanent du Comité politique et de la Commission militaire mixte. Mon pays continuera donc d'être associé au processus de paix en République démocratique du Congo.

La tenue de réunions par le Comité politique et la Commission militaire mixte peu après que les dernières signatures aient été obtenues du RCD montre clairement que la mise en oeuvre de l'accord de cessez-le-feu en République démocratique du Congo a commencé pour de bon. Je me félicite de signaler que les parties à l'accord de cessez-le-feu ont jusqu'à présent honoré les termes de l'accord que l'on peut considérer comme généralement respecté.

Je suis convaincu qu'avec l'appui de la communauté internationale, le processus de mise en oeuvre se poursuivra sans difficultés. Le fait que l'accord de cessez-le-feu ait été signé à l'issue de consultations approfondies entre les parties au conflit elles-mêmes devrait servir de garantie de sécurité en République démocratique du Congo. Cela signifie à mon avis que personne, même à l'ONU, ne devrait avoir de préoccupations ou de craintes au sujet de la sécurité en République démocratique du Congo.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier l'Organisation des Nations Unies de sa participation à toutes les étapes du processus de médiation et de l'appui qu'elle a apporté dès le début de ce processus. Nous nous félicitons en outre de la réaction rapide de l'Organisation qui a envoyé une équipe d'officiers de liaison en République démocratique du Congo et dans certains pays voisins. Cette mesure confirme le ferme engagement de l'ONU à assurer que la paix s'établisse dans ce pays. Nous espérons sincèrement que d'autres étapes suivront prochainement, notamment en ce qui concerne le déploiement du personnel de l'ONU et l'envoi d'une équipe d'évaluation technique en République démocratique du Congo.

Tout en admettant que l'Afrique doit assumer la responsabilité de ses problèmes, nous devrons également reconnaître que la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe au Conseil de sécurité de l'ONU. C'est pourquoi je voudrais lancer un appel à cet organe pour qu'il envoie une force de maintien de la paix en République démocratique du Congo avec un mandat et des effectifs appropriés pour venir à bout des problèmes complexes et exceptionnels de ce pays.

L'accord de cessez-le-feu prévoit des tâches qui doivent être assumées par une force de maintien de la paix des Nations Unies, entre autres le désarmement des forces non statutaires congolaises ainsi que des milices étrangères, ce qui exigera leur démobilisation, leur réorientation et leur réinsertion dans leurs sociétés respectives. Il est donc clair que les tâches à accomplir par l'opération de maintien de la paix vont au-delà du Chapitre VI de la Charte des Nations Unies.

Ainsi, il est évident que le coût ne doit pas être l'élément dominant lorsqu'il s'agit de fixer le mandat et les effectifs de la force de maintien de la paix. Je suis cependant déçu de constater que lorsque la communauté internationale traite de questions ayant trait à l'Afrique, le coût constitue toujours le facteur déterminant et quasiment un obstacle à la participation efficace des Nations Unies. Dans d'autres régions du monde où des conflits ont eu lieu, rien n'a été épargné pour rechercher la paix. C'est ce que cet organe doit faire aujourd'hui pour la République démocratique du Congo et l'Afrique.

À présent que la mise ne oeuvre de l'accord a réellement commencé, je tiens à faire appel à l'ONU pour que des contributions généreuses soient apportées afin de satisfaire les besoins humanitaires en République démocratique du Congo. Des centaines de milliers de Congolais aujourd'hui vivent en tant que réfugiés dans des abris temporaires et inadaptés dans les pays voisins. En République démocratique du Congo même, un nombre encore plus grand de personnes ont été déplacées. Elles endurent des souffrances indicibles et des conditions indignes. La communauté internationale devrait veiller à ce que les

souffrances de nos soeurs et de nos frères congolais vivant en tant que réfugiés soient allégées en mettant à disposition des ressources nécessaires pour leur permettre de rentrer dans leur propre pays et de s'y réinstaller.

En somme, je voudrais demander au Conseil de sécurité, entre autres : tout d'abord, d'autoriser et d'appuyer le déploiement d'une force de maintien de la paix en République démocratique du Congo avec un mandat et des effectifs appropriés, sur la base des besoins qui ont été évalués sur le terrain; deuxièmement, d'envoyer rapidement l'équipe d'évaluation technique en République démocratique du Congo, en plus de l'équipe d'officiers de liaison qui a déjà été dépêchée en République démocratique du Congo et dans certains pays voisins; troisièmement, de mettre à disposition les ressources nécessaires pour la mission de maintien de la paix en République démocratique du Congo; quatrièmement, de consentir l'effort nécessaire et approprié pour faciliter le processus de dialogue interne congolais; cinquièmement, d'aider à la mobilisation de l'assistance humanitaire aux réfugiés congolais et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, et de faciliter leur retour et leur réinstallation; et enfin, d'aider, en fournissant les ressources nécessaires, au relèvement et au développement économique de la République démocratique du Congo.

Malheureusement, on a l'impression que l'ONU, et en particulier le Conseil de sécurité, est lente et réticente à appuyer les efforts de paix en Afrique. Cet organe paraît être plus enthousiaste lorsqu'il s'agit de déployer des efforts de paix dans d'autres régions, alors même que l'Afrique constitue la composante la plus importante des Membres de l'ONU. J'espère donc que le Conseil de sécurité répondra comme il convient et avec compréhension face à la situation en République démocratique du Congo.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de la République de Zambie de son exposé très-important ainsi que des paroles aimables qu'il m'a adressées.

J'aimerais à présent donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent poser des questions au Président Chiluba ou faire des observations au sujet de sa déclaration.

M. Al-Khalifa (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'emblée remercier S. E. le Président Frederick Chiluba de son exposé important et détaillé sur la situation en Afrique, une question qui préoccupe au plus haut point le Conseil de sécurité. Je remercie également la République gabonaise du rôle qu'elle a joué pour que Son Excellence soit invitée à participer à la présente séance.

Le Bahreïn sait gré au Président Chiluba de tous les efforts de médiation qu'il accomplit pour rétablir la paix et la sécurité sur le continent africain. Je voudrais mentionner tout particulièrement les derniers efforts de médiation qu'il a déployés pour régler le problème de la République démocratique du Congo, qui ont été couronnés par l'Accord de Lusaka. Signé par les parties au conflit, il vise à consolider la réconciliation nationale. À cet égard, nous espérons que toutes les parties seront déterminées à mettre en oeuvre l'accord, car il n'y a pas d'alternative. Nous espérons que les parties l'appliqueront intégralement et sans délai pour que la paix et la stabilité soient rétablies dans cette région.

Nous attendons avec intérêt que le Conseil concentre toute son attention au cours des prochains jours à l'apaisement des tensions en Afrique. Nous espérons que le Conseil redoublera d'efforts pour appliquer des mesures concrètes pour régler les litiges et rétablir la stabilité dans ce continent, qui est déchiré depuis longtemps par des querelles politiques et militaires. Le temps est venu pour la communauté internationale de trouver des solutions à ces luttes africaines. La communauté internationale doit mettre fin à toutes les nouvelles crises. Elle doit également s'employer à permettre aux États africains de se consacrer au développement de leurs économies ainsi qu'à la mise en valeur de leurs ressources humaines et naturelles, pour qu'ils puissent être à la hauteur des défis du prochain siècle.

Nous engageons également la communauté internationale à intensifier son appui aux efforts humanitaires visant à apporter l'assistance nécessaire pour alléger les souffrances des personnes déplacées et des réfugiés parmi les civils qui ont été les victimes du conflit militaire. Cela devra se faire dans le cadre des propositions très utiles faites par le Président Chiluba dans son exposé important au Conseil.

M. Fowler (Canada) : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier pour l'opportunité que le Conseil de sécurité a de pouvoir écouter le Président Chiluba. Nous sommes particulièrement heureux que cette discussion puisse avoir lieu dans le cadre d'un séance publique du Conseil. Il est important que la plus large communauté des Membres de l'Organisation des Nations Unies puisse entendre les opinions de participants clefs sur des questions d'importance inscrites à l'ordre du jour du Conseil.

Nous nous joignons à nos collègues pour faire l'éloge de tous ceux qui ont contribué à l'accord de cessez-le-feu. Le Président Chiluba ainsi que le Gouvernement zambien méritent une reconnaissance spéciale pour leurs efforts.

Depuis plusieurs années, la Zambie, et le Président Chiluba en particulier, ont joué un rôle très important dans le processus de paix en Afrique australe, un rôle digne d’envie et très louable.

(L’orateur poursuit en anglais)

L’accord de paix est une excellente nouvelle pour la population de la République démocratique du Congo et il a bien entendu été reçu chaleureusement ici au Conseil. Il est d’une importance vitale pour réaliser la stabilité en Afrique centrale et australe. Cet accord de paix doit à présent être traduit dans la réalité, et la population de la République démocratique du Congo aura, bien entendu, le rôle clef. Le Canada encourage vivement tous les Congolais à participer pleinement au dialogue national.

La communauté internationale, y compris l’Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité, a une importante contribution à faire. De fait, l’accord demande qu’il y ait un rôle important de maintien de la paix. Nous encourageons le Secrétaire général à tenir le Conseil bien informé de l’évolution de la planification des contingents et de ses idées quant aux possibilités qu’auraient les Nations Unies de soutenir la mise en oeuvre de l’Accord de Lusaka. Parmi les premiers problèmes que devra traiter la communauté internationale, se trouve la question de savoir comment aider au rapatriement et à la réintégration de près de 700 000 personnes déplacées et le retour de quelque 300 000 personnes, selon les estimations, qui ont trouvé refuge dans les pays voisins.

À présent, il est indispensable de garantir l’accès sans entrave et en toute sécurité du personnel humanitaire, afin qu’il puisse commencer à subvenir aux besoins des populations touchées. Il conviendra également que la communauté internationale se concentre sur la promotion des droits de l’homme, y compris par l’intermédiaire des activités du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme, et sur la démobilisation des soldats, notamment des nombreux enfants qui se trouvent parmi eux.

J’apprécierais beaucoup que le Président Chiluba donne des idées plus détaillées quant au calendrier du déploiement d’une opération de maintien de la paix. C’est-à-dire, quand le Président Chiluba estime-t-il que le déploiement du personnel de maintien de la paix sera faisable et nécessaire?

M. Doutriaux (France) : Je voudrais, au nom de la France, dire toute notre reconnaissance au Président Chiluba, Président de la Zambie, pour les efforts inlassables qu’il a déployés pour que l’on puisse arriver à un accord de paix en République démocratique du Congo. Le Conseil de sécurité, l’Organisation des Nations Unies, très souvent en appellent à la responsabilité première des organisations régionales, et c’est en particulier vrai pour le continent africain. Nous avons une organisation régionale, la Communauté de développement de l’Afrique australe, et le Président de la Zambie, qui ont pris toute la responsabilité pour faire en sorte que les parties au conflit en République démocratique du Congo parviennent à un accord, et cet accord, le Conseil de sécurité l’a reconnu à sa juste valeur.

Mais le corollaire de la responsabilité du continent africain, c’est la capacité du Conseil de sécurité et de l’ONU à soutenir par ses moyens propres les efforts consentis par les Africains et en premier lieu par le Président de la Zambie, M. Chiluba. Ce Conseil de sécurité a adopté une première résolution aussitôt que nous avons appris la signature de l’Accord de Lusaka. Il nous appartient maintenant d’appliquer cette résolution. D’ores et déjà, les Nations Unies ont dépêché des officiers de liaison dans les différentes capitales concernées et également des officiers de liaison auprès de la Commission mixte militaire. Mais ceci n’est qu’une première étape. Nous devons, comme l’a indiqué le Président Chiluba, très rapidement pouvoir dépêcher dans la région une mission d’évaluation de manière à pouvoir envisager la deuxième étape, qui est l’envoi de moniteurs du cessez-le-feu, et commencer très activement à réfléchir à la troisième étape que le Président Chiluba appelle de ses voeux, qui est l’envoi d’une véritable force de maintien de la paix.

En ce qui concerne la France, le Président Jacques Chirac l’a dit à la fin du mois d’août, le Premier Ministre Lionel Jospin l’a dit hier devant l’Assemblée générale, nous sommes disposés à apporter tout notre appui à une telle force de maintien de la paix en République démocratique du Congo.

Nous considérons, comme l’a dit à l’instant le Président Chiluba que, certes, il est bon que le Conseil de sécurité et les Nations Unies aient pu très rapidement agir face à des crises comme celle du Kosovo ou celle du Timor oriental, mais nous devons aussi être disponibles et disposés à agir tout aussi rapidement dans le cas du continent africain.

Je me permettrai de poser une question au Président Chiluba puisque maintenant la Commission militaire mixte est établie et que toutes les parties ont désigné leurs représentants au sein de cette Commission. Est-ce que cette Commission est en mesure de commencer à vérifier des

informations selon lesquelles il y aurait encore dans certaines parties de la République démocratique du Congo des mouvements de troupes qui pourraient entraîner des conséquences s'agissant de la mise en oeuvre complète de l'Accord de Lusaka?

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais également remercier S. E. le Président Chiluba d'être venu au Conseil et de nous avoir fait un exposé intéressant qui a principalement porté sur la République démocratique du Congo, mais qui a également attiré l'attention du Conseil sur le fait qu'il doit accorder une attention particulière à ce qui se passe actuellement en Afrique et à la façon dont le Conseil peut contribuer.

Nous voudrions également féliciter le Président du rôle qu'il a joué en amenant plusieurs dirigeants africains à examiner directement les problèmes de la République démocratique du Congo et d'avoir mené une diplomatie personnelle de haut niveau et de grande qualité.

Le processus de Lusaka est la base de ce que le Conseil de sécurité peut maintenant souhaiter faire en ce qui concerne le problème de la République démocratique du Congo. Le Président a énoncé pour nous plusieurs propositions intéressantes que nous avions déjà à l'esprit quant aux prochaines mesures à prendre. Je suis certain que le Conseil de sécurité les examinera. À titre d'exemple de l'intérêt que portent les membres du Conseil de sécurité à la question, le Premier Ministre du Royaume-Uni et le Président de la République française ont eu, hier, une réunion privée à laquelle ils ont décidé que la région des Grands Lacs était d'une grande importance pour leurs deux pays. Dans la démarche conjointe que le Royaume-Uni et la France adoptent vis-à-vis de l'Afrique, nous contribuerons à la recherche d'une solution aux problèmes de la région.

Mais le Président Chiluba a déclaré à juste titre que le Conseil de sécurité n'a pas toujours fait preuve de rapidité ou d'efficacité pour faire face aux conflits en Afrique. Je voudrais dire au Président Chiluba et à tous nos amis africains que ce n'est nullement par manque de volonté d'aborder les problèmes de l'Afrique ou d'y faire face. Il faut travailler avec les dirigeants de l'Afrique et avoir une structure pour encadrer les efforts que nous déployons pour faire face aux problèmes de l'Afrique. C'est un vaste continent aux problèmes divers et régions diverses. L'approche des dirigeants africains n'est d'ailleurs pas toujours en harmonie dans tout le continent.

Le Conseil de sécurité doit tenir compte des réalités de ce que nous faisons. Si nous voulons avoir une force de maintien de la paix ou une opération coordonnée pour un problème comme celui de la République démocratique du Congo, nous devons savoir où nous allons, ce que nous allons faire et en quoi les pays de la région vont contribuer. Nos parlements et nos peuples voudront savoir les coûts que cela entraînera et quand nous pourrons terminer notre travail et rendre le flambeau aux dirigeants de la région.

Il faut donc tenir compte de certaines considérations pratiques, tout en exprimant le souhait de voir le continent africain devenir plus pacifique, plus prospère et mieux à même de gérer ses propres affaires.

À la lumière de ces considérations, et en envisageant les prochaines étapes en ce qui concerne la situation en République démocratique du Congo, je voudrais ajouter quelques questions à la liste de questions posées à M. Chiluba. Tout d'abord, il faut veiller à ce que les parties au conflit s'en tiennent à leurs positions, restent au sein des comités et respectent leurs engagements politiques exprimés publiquement. Le Président Chiluba pense-t-il que des intervenants extérieurs, et en particulier le Conseil de sécurité, pourraient jouer un rôle pour que toutes les parties- à l'accord s'acquittent de leurs responsabilités? Et souhaite-t-il voir une action permanente en dehors du continent — notamment de la part du Conseil de sécurité — ou préfère-t-il que la diplomatie africaine prenne les rênes s'agissant du problème spécifique du respect par les parties au conflit de leurs obligations?

Deuxièmement, pour continuer sur le thème de la structure, pense-t-il que, dans la mesure où nous souhaitons la prospérité économique et la stabilité politique dans la région, une conférence internationale — comme l'a proposé, par exemple, la France, il y a longtemps — pourrait jouer un rôle pour réunir les pays de la région des Grands Lacs et pour établir une stratégie à plus long terme concernant ce que nous voulons faire pour la région des Grands Lacs et pour régler les problèmes de la République démocratique du Congo en particulier? Et si c'est le cas, y aurait-il une date particulière pour la tenue de cette conférence qui conviendrait bien pour les efforts et les actions des dirigeants de la région?

M. Qin Huasun (Chine) (*parle en chinois*) : Tout d'abord, je voudrais, au nom de la délégation chinoise, souhaiter la bienvenue au Président Chiluba et le remercier de son exposé sur la situation en Afrique. Nous nous félicitons des propositions faites par le Gabon et de la tenue de cette séance officielle, organisée par le Président du Conseil.

La Chine a toujours accordé une grande importance aux problèmes de l'Afrique. Nous avons toujours appuyé les demandes légitimes et les propositions raisonnables des peuples africains. Nous faisons nôtre l'idée que les Africains devraient être les acteurs du renforcement de leur stabilité politique et de leur prospérité économique. Nous appuyons également les efforts faits par les pays africains pour renforcer leur unité et pour promouvoir la coopération régionale.

Nous avons toujours été d'avis que le Conseil de sécurité devait augmenter sa contribution au règlement des problèmes de l'Afrique et devait coopérer, de manière concrète, avec les organisations régionales africaines.

La Chine se félicite des réalisations du Président Chiluba et de sa contribution à la question de la République démocratique du Congo. Sans ses efforts inlassables et sans ses excellentes qualités de médiateur, l'Accord de Lusaka n'aurait pu être signé.

Nous estimons que les Nations Unies et la communauté internationale devraient accorder davantage d'attention à la situation en République démocratique du Congo, qui est considérée comme le coeur de l'Afrique. Un conflit dans ce pays est lourd de conséquences non seulement pour la région des Grands Lacs mais également pour la paix, la sécurité et la stabilité du continent africain dans son ensemble. La signature de l'Accord de Lusaka constitue le début du processus de paix en République démocratique du Congo mais sa pleine mise en oeuvre sera difficile. Elle exige la participation active de la communauté internationale et du Conseil de sécurité. Nous estimons que si la communauté internationale et le Conseil de sécurité n'investissent pas immédiatement les moyens financiers et humains nécessaires pour traiter des causes profondes du conflit, celui-ci pourrait connaître une résurgence et nous aurions alors à payer un prix encore plus élevé.

Nous avons pris note des six points évoqués par le Président Chiluba à la fin de sa déclaration. Ils méritent toute notre attention et doivent être examinés.

M. Ping (Gabon) : Je voudrais, à mon tour, remercier, au nom du Gabon, S. E. le Président Frederick Chiluba, de l'importante déclaration qu'il vient de faire au Conseil et des efforts inlassables qu'il n'a cessé de déployer pour permettre un règlement négocié du conflit en République démocratique du Congo. Je voudrais, par la même occasion, remercier tous ceux qui ont aidé le Président Frederick Chiluba à arriver à ces résultats : ses collègues chefs d'État de la Communauté de développement de l'Afrique australe, d'autres de l'Afrique centrale; ceux qui l'ont fait publiquement ou ceux qui l'ont fait dans le cadre de la diplomatie discrète. Et je voudrais également associer, en ce qui concerne l'Afrique, l'Organisation de l'unité africaine et son Secrétaire général, M. Ahmed Salim, qui a également pris part à tout le processus de négociation.

Le Gabon partage pleinement les points de vue que le Président Chiluba a exprimés. C'est la raison pour laquelle nous avons, au Conseil de sécurité, plaidé pour que le Président de la République de Zambie puisse être entendu aujourd'hui. Nous sommes heureux de voir que sa déclaration a contribué grandement à comprendre les problèmes qui concernent la République démocratique du Congo où, tout de même, c'est la première fois en Afrique qu'on voit environ une dizaine de pays impliqués directement ou indirectement dans un conflit de cette importance. Il est maintenant urgent que le Conseil de sécurité examine les modalités pratiques d'une opération de maintien de la paix en République démocratique du Congo afin de sauvegarder les acquis que nous venons d'entendre du Président de la République de Zambie.

Le Gabon se félicite des propositions faites par le Secrétaire général dans ce sens et souhaite que le Conseil puisse traduire ces recommandations dans les faits. L'opinion africaine, qui suit attentivement ce que le Conseil fait ailleurs dans le monde, ne comprendrait pas très bien tout le retard que ce Conseil apporterait à la mise en place d'une opération de maintien de la paix en République démocratique du Congo. Nous avons entendu le sentiment que les pays africains éprouvent, à travers ce que le Président Frederick Chiluba a dit. Ce sentiment est largement partagé et je crois qu'en ce qui concerne la République démocratique du Congo, il y a eu des contributions, comme je l'indiquais tout à l'heure, de tous les chefs d'État pour faire en sorte que les négociations entreprises sous la haute direction du Président Chiluba puissent parvenir à un résultat positif.

Nous y sommes, et je crois que le signal, donné en même temps par tous ceux qui sont impliqués dans le conflit, est clair. Nous attendons dorénavant du Conseil de sécurité qu'une action aussi urgente soit entreprise en direction de ce pays.

Mais cette action concerne également les réfugiés et les personnes déplacées. Il existe également le sentiment que les réfugiés et les personnes déplacées ne pèsent pas du même poids. C'est l'Afrique qui compte aujourd'hui le plus grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées, ne serait-ce qu'en ce qui concerne les opérations d'assistance humanitaire. Sur le plan simplement humanitaire, nous constatons que, par tête d'habitant, un réfugié africain

ne pèse pas lourd par rapport à un réfugié des autres continents.

Mme Ramírez (Argentine) (*parle en espagnol*) : Avant toute chose, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance du Conseil de façon à permettre à tous les Membres de l'Organisation d'entendre le Président Frederick Chiluba de la République de Zambie. Je voudrais pour la même raison remercier le représentant du Gabon d'avoir pris cette initiative.

L'information que nous venons de recevoir est très importante car le Président Chiluba a joué un rôle fondamental dans le processus de paix. Son action dans le cadre du processus de Lusaka est hautement appréciée par notre délégation. Nous savons que le Président a été personnellement un facteur clef du règlement pacifique du conflit en République démocratique du Congo. D'autre part, son intervention nous semble particulièrement bienvenue car elle a permis de donner au Conseil une orientation claire, axée sur six éléments dont le Conseil de sécurité devrait tenir compte.

Je voudrais revenir, en particulier, sur trois d'entre eux, notamment sur le premier, qui est la nécessité, selon le Président Chiluba, de disposer d'un mandat approprié. Tous les membres ici présents savent qu'un mandat approprié est essentiel à la réussite de toute opération de maintien de la paix. Le Président Chiluba a également signalé au nombre des aspects importants à prendre en compte les conséquences humanitaires.

Enfin, le troisième des six éléments que je souhaite souligner est la nécessité pour la communauté internationale de collaborer à la reconstruction économique de la République démocratique du Congo. Ces paroles, dans la bouche de quelqu'un qui connaît peut-être mieux que quiconque la douloureuse expérience traversée par ce pays et la complexité de la tâche qui reste à accomplir, ne sauraient à mon avis être ignorées par le Conseil.

La première réaction que m'ont inspirée ces paroles est que la tâche qui reste à accomplir est très complexe et requiert un effort soutenu et conjoint, non seulement des dirigeants africains mais aussi de l'ONU et de la communauté internationale. C'est une tâche dans laquelle nous aurons tous un rôle à jouer. En aidant la République démocratique du Congo, nous contribuerons à la pacification non seulement de la région mais aussi de toute l'Afrique.

Et enfin, je voudrais demander au Président Chiluba ce que sont, d'après lui, les conditions fondamentales d'une paix durable dans la région des Grands Lacs.

M. Burleigh (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : J'aimerais m'associer à mes collègues pour remercier le Président Chiluba d'être venu au Conseil aujourd'hui pour nous présenter cet exposé très intéressant des efforts qu'il a déployés et des résultats obtenus à ce jour dans cette très importante entreprise, et également lui demander son opinion et ses suggestions sur la marche à suivre. Je voudrais également, comme tous mes collègues, le remercier et lui exprimer notre reconnaissance pour l'engagement et le dévouement — en fait, l'endurance — dont il a fait preuve en menant à bien ce processus malgré des périodes très difficiles. Je pense que tous les membres ici présents sont conscients de l'engagement qu'il a pris et qu'ils l'apprécient à sa juste valeur.

Je voudrais faire deux ou trois observations, puis poser quelques questions de l'ordre de celles posées par mes collègues. Tout d'abord, je tiens à dire que pour ce qui est des États-Unis, j'ai été très frappé par les remarques de l'Ambassadeur Greenstock sur la question du mandat concret et réaliste qu'exigent nos systèmes politiques nationaux — le Congrès, pour ce qui nous concerne, notamment pour toute opération de maintien de la paix. Cela s'appliquera aussi certainement à la question de la République démocratique du Congo.

Une autre série de questions qui se posent souvent au Conseil de sécurité est liée à ses rapports avec les organisations régionales et sous-régionales et à la façon dont il coordonne son action avec elles. Ce point n'est assurément pas nouveau pour le Président Chiluba, et c'est quelque chose dont nous avons parlé à plusieurs reprises au sein du Conseil — à savoir, comment trouver, dans la perspective du Conseil, un meilleur moyen de mener une interaction et une coopération étroites avec, notamment, l'Organisation de l'unité africaine et la Communauté de développement de l'Afrique australe. Je pense que la présence parmi nous aujourd'hui du Président Chiluba est un pas particulièrement bienvenu dans cette direction.

S'agissant des prochaines étapes en République démocratique du Congo, il nous semble que la mission d'évaluation technique devrait être envoyée le plus tôt possible. En effet, ce qu'il nous faut maintenant, à notre avis, c'est une évaluation très pragmatique de la situation en République démocratique du Congo en matière de sécurité, pour qu'une décision puisse être prise sur le déploiement des officiers de liaison militaire déjà autorisés. Certains, comme l'a dit

le Président Chiluba, ont déjà été déployés, mais d'autres ne le sont pas encore. Et nous avons besoin d'avoir la certitude que la situation en matière de sécurité justifie un déploiement plus important en République démocratique du Congo, car les personnes envoyées par le Conseil et le Secrétaire général iront dans des zones de la République démocratique du Congo où la situation en matière de sécurité n'a pas, pour dire le moins, été assurée dans le passé, dans un passé très récent, et même à l'heure actuelle.

Comme plusieurs de mes collègues, je suis très curieux de connaître l'opinion du Président Chiluba sur la Commission militaire mixte et sur ce que seront les prochaines étapes, ainsi que sur les obstacles qu'elle doit s'attendre à affronter maintenant que sa composition a été approuvée.

Sur un autre thème, le désarmement des parties autres que les États en République démocratique du Congo est également un sujet plein d'intérêt. Le Président Chiluba a-t-il à cet égard des conseils à donner, des observations à communiquer sur la façon dont ce processus de désarmement pourrait fonctionner? D'autre part, a-t-il des observations à formuler sur la façon dont il est prévu de poursuivre le débat national au Congo, qui s'intègre dans le cadre global de l'Accord de Lusaka? Nous avons reçu récemment la visite du Ministre de la justice de la République démocratique du Congo, lequel nous a dit au Conseil que ce processus allait continuer de progresser, mais toute observation du Président Chiluba à ce sujet serait la bienvenue.

Je terminerai en remerciant une fois de plus le Président Chiluba de son action passée comme de son engagement qui, nous l'espérons, sera de longue durée au service de cette cause extrêmement importante.

M. Jagne (Gambie) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à exprimer sa profonde gratitude au Président Chiluba pour ses efforts inlassables, auxquels on doit ce progrès décisif dans la voie d'une paix durable en République démocratique du Congo.

Nous admettons tous qu'il y a un espoir de paix mais cela ne veut pas dire que nous devrions dormir sur nos lauriers. Nous en sommes seulement au début de la fin, et sans les ressources nécessaires de la communauté internationale pour consolider ces acquis, nous ne voyons pas comment nous pourrions mener à bien cette tâche.

Avec la présence du Président Chiluba aujourd'hui et son message d'espoir au Conseil de sécurité, nous sommes sûrs que la coopération que chacun appelle de ses voeux entre l'Afrique et le Conseil de sécurité repartira sur des bases beaucoup plus solides. Sans risque d'être contredits, nous pouvons affirmer qu'après avoir écouté le président Chiluba parler au nom de l'Afrique, le Conseil de sécurité ne va pas se dérober cette fois-ci, mais va plutôt sincèrement nous assister, avec un esprit de solidarité internationale, afin que ce concept en vogue, dénommé le syndrome d'Afro-fatigue n'ait plus droit de cité.

M. Hasmy (Malaisie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation tient à vous exprimer sa gratitude pour avoir convoqué cette séance plénière du Conseil afin d'écouter S. E. le Président Chiluba sur une question qui revêt une grande importance pour les pays membres des Nations Unies. La Malaisie considère que la tenue de séances publiques du Conseil comme celle-ci constitue une contribution importante à la transparence des travaux du Conseil et une étape importante dans l'élargissement des consultations du Conseil.

Ma délégation voudrait exprimer toute sa gratitude et ses remerciements au président Chiluba pour son exposé très complet sur la situation en République démocratique du Congo et lui manifester son appui pour les efforts inlassables qu'il déploie pour trouver une solution pacifique au conflit dans ce pays. Les accords de Lusaka sont d'une importance capitale pour le rétablissement de la paix et de la stabilité en République démocratique du Congo et dans l'ensemble de l'Afrique centrale. La Malaisie réitère son appui à la signature de l'accord de cessez-le-feu entre les parties au conflit au Congo. Nous espérons que l'adoption de la résolution 1258 (1999) ouvrira la voie à un rapide déploiement des 90 membres de la mission civile et militaire des Nations Unies dans la région. Nous souhaitons de tout coeur que des progrès significatifs soient réalisés dans le processus de mise en place d'une mission de maintien de paix des Nations Unies au Congo qui constituera la deuxième phase. Ceci bien sûr sur recommandation du Secrétaire général. Cette mission devrait avoir un mandat clair, un personnel suffisant, et devrait être déployée aussi rapidement que celles que les Nations Unies ont envoyées dans d'autres zones de conflit.

Nous avons écouté attentivement le Président Chiluba et particulièrement les six principaux points de son exposé. Je reste persuadé que le Conseil attachera toute l'importance nécessaire à cette question.

Pour terminer, je souhaiterais demander au Président Chiluba s'il pense qu'il est possible ou même réaliste de penser à démobiliser et désarmer les Interahamwe au cours de la période prévue de six mois, vu l'ampleur de cette tâche?

M. Türk (Slovénie) (*parle en anglais*) : Comme les autres membres du Conseil de sécurité, mon pays exprime aussi toute sa gratitude à S. E. le Président Chiluba de la Zambie pour son exposé d'aujourd'hui. Le Conseil est conscient de l'intérêt de la diplomatie menée au niveau des chefs d'État et nous avons suivi avec un grand espoir les progrès accomplis par le Président Chiluba. Nous sommes heureux de voir ses efforts couronnés de succès et nous souhaitons qu'il connaisse d'autres succès dans sa mission.

L'occasion qui s'offre aujourd'hui est à bien des égards unique. Le Conseil de sécurité est entré dans une ère nouvelle où l'unité de ses membres contribue, entre autres facteurs, au succès de sa tâche. Et il est aujourd'hui évident pour tous les membres du Conseil ainsi que pour tous les autres que cet organe ne saurait accomplir avec succès sa mission que s'il contribue à trouver des solutions aux quatre problèmes principaux qui existent en Afrique aujourd'hui, et l'un de ces problèmes — peut-être le plus important — est la crise en République démocratique du Congo. Nous sommes donc extrêmement heureux d'avoir l'occasion d'écouter le président Chiluba dont les vues et les observations devront inspirer le Conseil de sécurité dans ses travaux futurs.

La tâche qui nous attend en République démocratique du Congo peut être divisée en plusieurs catégories, dont certaines sont des tâches à court terme. Ce sont notamment le déploiement d'agents de liaison. C'est un travail déjà entamé et qui, on l'espère, devrait se poursuivre avec succès.

Il y a également la Commission militaire mixte, dont les deux membres n'ont pas encore été nommés. Nous espérons que les autres représentants seront bientôt désignés et que le cessez-le-feu sera consolidé avec l'aide des pays voisins. C'est là notre tâche à court terme.

En même temps, comme de nombreux membres l'ont dit, le Conseil devra envisager la mise sur pied d'une mission de maintien de la paix appropriée au moment opportun. Nous espérons que le Conseil débattra de cette question, le moment venu.

Il y a aussi des aspects à long terme. Ainsi certains ont proposé l'organisation d'une conférence régionale qui jetterait les bases de la coopération entre pays de la région et qui créerait les conditions d'une paix définitive.

Je voudrais ajouter qu'il y a un large éventail de tâches liées à la protection des droits de l'homme et les enquêtes sur les massacres qui ont eu lieu ces dernières années et toutes les autres tâches qui devront aider à la consolidation de la paix.

Et enfin, Monsieur le Président, comme tous les autres membres, je voudrais dire que le Conseil devra renforcer sa coopération avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Nous avons tenu par le passé d'excellentes réunions avec le Secrétaire général de l'OUA et il faudra nouer des contacts semblables dans le futur. Nous avons eu dans le passé, et nous avons eu encore aujourd'hui, des échanges fructueux avec un chef d'État africain. C'est une expérience qu'il faudra répéter à l'avenir.

M. Cordeiro (Brésil) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous vous remercions d'avoir convoqué la présente séance et nous remercions aussi vivement le Président Chiluba d'être venu au Conseil de sécurité nous faire part de ses vues et informer ce même Conseil sur son importante mission. Nous pensons que cela a été une bonne chose que cette réunion du Conseil ait été publique afin que nous puissions partager toutes les informations obtenues avec tous les autres Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Nous remercions le Président Chiluba pour le rôle important qu'il a joué avec tous les dirigeants de la région en vue de ramener la paix dans la région des Grands Lacs, en particulier en République démocratique du Congo.

Nous considérons les accords de Lusaka comme le point de départ du processus qui doit ramener la paix dans la région et assurer la reconstruction, le redressement et le développement auxquels la communauté internationale dans son ensemble devra prendre part.

Le Conseil de sécurité a attentivement suivi le processus et a déjà décidé d'envoyer des agents de liaison et une mission technique d'enquête dans la région.

Quant aux autres mesures qui devront être prises, les six points soulevés par S. E. le Président Chiluba seront une source d'inspiration qui sera prise en compte à tout moment par le Conseil de sécurité.

Nous partageons entièrement l'avis exprimé par Son-Excellence selon lequel le Conseil de sécurité n'a pas de raison d'être moins efficace dans ses efforts de règlement d'un conflit africain que dans d'autres.

Nous avons deux questions précises à poser au Président, qui recoupent dans une large mesure d'autres questions déjà posées.

Nous voudrions connaître les points urgents inscrits à l'ordre du jour du Comité politique et de la Commission militaire mixte, et nous voudrions également que le Président nous dise comment il envisage les premières mesures qui devront nécessairement être prises pour la tenue, dans un proche avenir, d'une conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais poser une question au Président Chiluba en ma qualité de représentant des Pays-Bas.

Certains membres du Conseil ont fait état d'une distinction entre le rôle des pays africains et le rôle des pays des autres régions. Il est évident que certaines tâches sont mieux accomplies par l'Afrique elle-même, alors que des acteurs extérieurs pourraient mieux en réaliser d'autres. Je voudrais poser une question sur cette distinction.

Sur la base de notre expérience avec le Groupe de contrôle (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), nous avons pris l'habitude de réfléchir en termes d'agents africains du maintien de la paix financés partiellement par des pays donateurs non africains. Je demande si cela constitue la seule répartition des tâches concevable. Si nous examinons la composition de la force multinationale qui se prépare pour le Timor oriental, le tableau est assez différent. On insiste dans ce cas sur la région, à coup sûr, mais la force multinationale pour le Timor oriental sera en fin de compte une opération à laquelle tous les continents participeront.

Est-ce que le Président Chiluba voudrait faire des observations à ce sujet? Il a demandé des ressources supplémentaires, mais il n'a pas évoqué la question du personnel. Les pays africains en général, et les signataires de l'Accord de Lusaka en particulier, envisagent-ils une force de maintien de la paix composée de forces africaines, ou est-ce que la composition de la force demeure une question en suspens?

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de la République de Zambie pour répondre aux observations et questions.

Le Président Chiluba (*parle en anglais*) : Dans mes réponses aux nombreuses observations et questions des représentants de divers États, je voudrais d'abord dire, sans en tirer vanité, que j'étais là, il y a 26 ans. J'étais un syndicaliste faisant partie de la délégation de mon pays.

Je dis cela pour essayer d'expliquer combien il est difficile d'espérer la fin d'un conflit dès la signature d'un accord. En fait, dans certains de ces conflits, d'autres personnalités ont reçu le prix Nobel de la paix alors que les conflits se poursuivaient. J'aurais pensé qu'après l'attribution du prix Nobel de la paix, ces conflits seraient tombés dans le passé, mais ils ont perduré. Les prix Nobel de la paix ont suivi une voie, et le processus de paix une autre.

Je dis cela pour faire comprendre au Conseil que ce n'est pas seulement en Afrique que nous pouvons affirmer que nous ne pourrons jamais avoir de certitude. En 1973, il y a eu un moment assez théâtral. J'étais à l'Assemblée générale lorsque le Président de l'Organisation de libération de la Palestine, Yasser Arafat, est venu avec un rameau d'olivier. Il l'a offert aux Israéliens en disant : «Je suis prêt à négocier la paix avec Israël. Mais s'ils refusent...». Il mit la main à la poche où il garde son arme et dit : «Je leur présenterai cette arme.»

Ces problèmes continuent de se poser. Il y a eu l'Accord de Wye River et d'autres accords dans le processus, mais ils continuent de se poser.

Pour en venir au problème du Congo, je voudrais dire ce qui suit : j'ai participé aux négociations de paix entre l'UNITA et le Gouvernement angolais dans ce qui est connu sous le nom de Protocole de Lusaka. On admettra — je n'essaie pas de fuir mes responsabilités ni les erreurs et difficultés que l'on peut voir dans ce document; je les fais pleinement miennes — que ce sont là les difficultés dont j'essaie de parler au sujet de ces situations complexes. Quand nous sommes intervenus dans l'affaire angolaise, celle-ci avait déjà été traitée par l'ONU dans diverses instances, à différents moments et avec divers pays, qui avaient facilité le processus ou prêté leur aide.

Le cas du Congo me paraît tout à fait différent. Le premier point évoqué par le représentant de Bahreïn est l'adhésion des parties à l'accord. Je peux dire au Conseil que cet accord, signé par toutes les parties au conflit en République démocratique du Congo, est le résultat de nombreuses heures qu'elles lui ont consacrées, bien que nous en ayons assumé la présidence. Si nous revenons sur la signature de l'accord, aucune des parties n'a exprimé la moindre inquiétude ni le moindre doute au sujet de son contenu. Il s'agit fondamentalement de leur accord. La façon dont il a été négocié non seulement me remplit d'espoir et d'optimisme mais me convainc également que ceux qui ont négocié l'accord — notamment le peuple congolais, les rebelles et les pays assistant l'une ou l'autre des parties — considéreront toujours cela comme un accord

né de leurs efforts. Je suis sûr qu'ils continueront de le respecter, comme ils le font maintenant. Personne n'a exprimé la moindre inquiétude.

Le Canada a parlé de la participation au débat interne, entre autres questions, et du rôle des Nations Unies à ce sujet. L'accord comporte une disposition relative à ce débat interne et même le calendrier a été fixé. En raison du retard intervenu dans la signature de l'accord, nous avons un, presque deux mois de retard, mais cela ne diminue pas l'adhésion des parties à l'accord. Le débat interne est en fait une question que les rebelles ont préconisée lorsqu'ils ont fait d'abord connaître leur présence. Ils ont dit qu'ils souhaitaient voir le Gouvernement élargir l'espace politique; qu'ils souhaitaient une participation plus large de tout le peuple congolais; qu'ils souhaitaient que le peuple congolais démocratise le système de gouvernement; etc.

Je peux donc dire que le débat ou dialogue interne est une question qui concernera tout le peuple congolais — le Gouvernement, les rebelles et tout un chacun. On a pu entendre dire que le Président Kabila tentait de contacter un ancien chef d'État pour tenter d'organiser un débat interne, mais le Conseil doit aussi avoir entendu dire que les rebelles ont refusé et qu'ils n'accepteraient pas.

Le choix du facilitateur ou de l'animateur de ces débats doit aussi recueillir le consentement des parties concernées. Nous pensons que l'Organisation de l'unité africaine (OUA) jouera un rôle très important à cet égard, garantissant que la personne choisie, quelle qu'elle soit, jouira du respect et possèdera l'intégrité qui la rendront acceptable aux parties au conflit.

J'ai lancé un appel à l'ONU afin que l'Organisation joue un rôle pour veiller à ce que cela soit fait. Il y a différents niveaux à considérer à cet égard; au niveau technique, on peut envisager une collaboration avec l'OUA pour la mise à disposition d'experts qui aideront à faire en sorte que le dialogue au niveau interne aboutisse. Le Congo est ravagé par la guerre. Comme nous le savons tous, ce pays dispose d'immenses ressources qui ne sont pas encore exploitées. L'ONU devra donc jouer un rôle pour veiller à ce que les événements au Congo évoluent dans une certaine direction, en particulier une fois que le débat politique aura eu lieu et donné des résultats.

La sécurité de ceux qui assureront le maintien de la paix au Congo et la sécurité de ceux qui s'occuperont des questions humanitaires ou de ceux qui y apporteront une assistance humanitaire est assurée. Je compare le Comité politique mixte et la Commission militaire mixte à l'Organisation internationale du Travail. J'ai été syndicaliste presque toute ma vie et je sais que la plupart des pays qui connaissent des relations capital-travail stables le doivent au fait que l'esprit de tripartisme fonctionne efficacement. Et quand tel est le cas, les parties — travailleurs, employeurs et gouvernement — adhèrent à une formule qu'elles ont adoptée de leur propre mouvement.

Je n'imagine pas que la Commission militaire mixte et le Comité politique mixte puissent travailler différemment. Leur création consacre l'esprit de responsabilité collective. Il ne s'agit pas ici d'offrir un cadre de négociations aux parties à ce Comité politique ou à cette Commission militaire mixte pour qu'elles tentent d'y régler leurs propres affaires. «Oh! peut-être j'ai perdu un point dans le processus, mais je peux le regagner ici». Non, leurs rôles sont définis dans les modalités; ces deux organes prêteront leur aide aux forces de maintien de la paix et les guideront sur le terrain.

Ainsi, la sécurité sera assurée parce que ceux qui sont membres du Comité politique et de la Commission militaire mixte sont des ennemis d'hier et qu'ils ont maintenant choisi d'oeuvrer en faveur de la paix. Ils devront s'attacher à identifier les obstacles et les sujets de préoccupation pour faire en sorte que l'opération de rétablissement de la paix soit menée à bien. Je ne pourrais omettre de signaler que la sécurité des soldats de la paix et de ceux qui assument des tâches humanitaires pour apporter une assistance sera assurée.

Avant tout, ceux d'entre nous qui ont été au Congo ont vu la lassitude sur beaucoup de visages. Peut-être direz-vous que «ce n'est pas l'homme de la rue qui se bat». En fait, les forces des deux camps sont plus réalistes aujourd'hui. Elles savent que les Congolais sont las de la guerre et qu'ils veulent le développement. Ils ne peuvent plus continuer à souffrir et à voir leurs ressources pillées à volonté. Je pense que c'est l'esprit qui règne aujourd'hui, même au sein des forces belligérantes. Je peux vous assurer, Monsieur le Président, membres de gouvernement qui sont présents ici, de même que ceux qui sont absents, que la sécurité et la sûreté du personnel seront assurées, qu'il s'agisse du personnel chargé du maintien de la paix ou de ceux qui s'occupent de l'action humanitaire.

Comme je l'ai déjà dit, la Commission militaire mixte a tenu une réunion. Elle s'est réunie tout d'abord pour approuver le budget. Elle s'est également réunie pour approuver la nomination de son président, qui est algérien. Comme les membres du Conseil le savent, l'Algérie préside actuellement l'OUA, c'est pourquoi elle devait fournir un

président. Celui-ci aurait pu venir d'un autre pays, mais nous nous félicitons qu'il vienne d'Algérie, puisque ce pays assume la présidence de l'OUA cette année. C'est ainsi que le général Rashid Lallali assume la présidence de la Commission militaire mixte.

Le Comité politique et la Commission militaire mixte se sont tous deux réunis et ont entamé leurs travaux. Nous venons de recevoir un message nous indiquant que la prochaine réunion de la Commission militaire mixte aura lieu le 10 octobre. Une date a donc été déjà fixée, les choses avancent, et je suis sûr que les procédures destinées à garantir la bonne marche du processus de paix, telles qu'elles ont été énoncées, et qui sont bien connues, seront suivies. Nous n'essayons pas de laisser de côté ou de contourner quoi que ce soit. Tout ce que nous essayons de dire à présent, c'est qu'après l'envoi de l'équipe de personnel de liaison militaire, une équipe technique devra être envoyée pour évaluer la situation sur le terrain afin que d'autres initiatives puissent ensuite être prises.

Nos pays de la région des Grands Lacs et du continent africain en général souhaitent collaborer et coopérer. Les membres du Conseil verront que l'Afrique applique la formule des efforts individuels, que chaque pays poursuit son propre programme national; il nous a fallu du temps pour réaliser qu'en effet, malgré les différences qui existent d'un pays à l'autre sur le plan économique, nous devons aller de l'avant bien plus rapidement. L'Afrique a déjà franchi plusieurs étapes décisives dont nous pouvons faire état, notamment le Traité d'Abuja au Nigéria et, bien sûr, on peut mentionner d'autres tournants non moins importants qui ont permis de créer des structures grâce auxquelles nous pouvons collaborer avec la communauté internationale, et nous nous rendons compte que nos efforts individuels ne sont peut-être pas suffisants.

Si vous me permettez de parler de l'Afrique, Monsieur le Président, vous avez évoqué la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et son Groupe de contrôle. Nous avons également la Communauté de développement de l'Afrique australe, au sud. Nous avons aussi le Marché commun de l'Afrique orientale et australe, nous avons quelques organisations clefs qui ont été mises en place sur le continent africain pour nous aider à mieux collaborer avec le monde extérieur, qu'il s'agisse de l'Union européenne ou des États-Unis d'Amérique, sans oublier bien sûr les autres régions du monde. Nous souhaitons vivement poursuivre nos objectifs et, en dépit même des difficultés que nous rencontrons, nous avons gardé notre porte ouverte. Et nous continuerons de le faire car nous avons besoin de cette collaboration et de cette coopération étroites pour pouvoir poursuivre le travail que nous avons entrepris.

Certains ont fréquemment dit, il est vrai, que l'Afrique est prompte à créer ses propres problèmes et que dès qu'ils apparaissent, les Africains s'adressent à l'Europe. Ils cherchent des facilitateurs en Europe et font arbitrer leurs différends entre le Kenya et l'Ouganda à Rome, ou aux Pays-Bas, dans le cas du litige qui oppose le Zimbabwe à la Zambie. Mais cette fois-ci, nous avons dit que nous allions essayer de prendre nos propres initiatives. C'est un problème africain, pourquoi une initiative africaine ne devrait-elle pas suffire à trouver une solution? L'Europe se trouve à un stade avancé, sur le plan économique et politique, et, comme nous faisons partie d'une même famille — celle de l'Organisation des Nations Unies — même lorsque nous consentons un effort, nous n'hésitons pas à vous demander un coup de main pour que vous nous apportiez votre aide, quelle qu'elle soit. Cependant, nous vous fatiguerions si, lorsqu'un problème est créé en Afrique, nous nous tournions vers l'Europe et l'Amérique pour trouver une solution et pour demander également une aide matérielle ou financière. Nous commençons peu à peu à dire : «Non, il nous faut assumer la responsabilité de ces problèmes. Prenons-les en charge et si nous sommes obligés de demander de l'aide, ce sera en vue de compléter les efforts que nous déployons». Vous direz peut-être que je n'emploie pas le mot «compléter» à bon escient, à moins que nous trouvions d'abord les premières ressources financières. Nous essayons. En fait, je dirai que lorsque ces efforts ont été engagés, même avec notre économie précaire et fragile, nous avons pu nous déplacer dans toute la région avant de demander de l'aide. Je tiens à répéter, Monsieur le Président, que je vous remercie : votre pays nous a beaucoup aidés. Cela s'est fait après que nous ayons dit «S'il est possible de travailler, travaillons et faisons que l'on prête attention au problème». Nous avons alors essayé de faire notre travail. Et nous essayons d'assumer cette responsabilité tout en sollicitant l'aide de pays d'Europe et d'Amérique.

La question de l'engagement a été évoquée à plusieurs reprises. Le Royaume-Uni en a également parlé. Je voudrais dire à ce sujet que l'engagement est présent, et le rôle du Conseil de sécurité ne saurait être dissocié de cet engagement. Car le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. J'ai parlé plus tôt du Moyen-Orient, même si je n'ai mentionné que le Président Yasser Arafat. Les États-Unis ont fait beaucoup d'efforts, le Conseil de sécurité également. Le problème du Moyen-Orient est un problème de longue date, mais s'il n'y avait eu la volonté de la communauté internationale, si ce problème avait été laissé

au seul Moyen-Orient, il n'aurait pu atteindre sa phase actuelle. Donc, je ne peux que remercier le Conseil en réitérant que la même volonté est nécessaire pour que la paix règne dans une région du monde et garantisse la paix partout dans le monde. Il faut donc considérer les besoins en matière de paix au Congo et en Afrique exactement de la même façon.

Le Conseil n'a jamais failli; il ne s'est jamais lassé. Un accord sur le Moyen-Orient est signé aujourd'hui et rompu le lendemain, mais le Conseil ramasse les morceaux, les recolle et va de l'avant. Aujourd'hui, nous considérons le Moyen-Orient avec beaucoup plus d'optimisme, après de très longues années. Comme je l'ai dit, j'étais ici il y a 26 ans au plus fort de la guerre froide, et on aurait pensé qu'aujourd'hui le problème serait résolu. Mais il perdure encore. Je puis assurer le Conseil que l'Afrique souhaite ce même engagement. Nous accepterons l'aide du Conseil car la paix est nécessaire et le Conseil de sécurité a un rôle à jouer. Qu'il joue le même rôle qu'il a toujours joué — qu'il l'assume encore plus fermement aujourd'hui pour faire en sorte que la paix soit rétablie en Afrique.

L'Organisation des Nations Unies, et bien entendu d'autres pays dans le monde, ont un rôle à jouer en nous aidant. On a parlé de l'organisation d'une conférence de paix élargie pour dissiper les tensions dans la région des Grands Lacs. L'Organisation de l'unité africaine (OUA) est saisie de cette question, et l'examine très attentivement. Je dois dire franchement que je suis certain que même si nous parvenons à organiser une réunion spécifique par le biais des mécanismes ou des structures qui existent au niveau de l'OUA ou encore dans le cadre d'autres organisations sous-régionales, comme la SADC ou le Marché commun des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), nous prendrons contact et veillerons à ce que l'ONU joue son rôle et fournisse une expertise technique. Nous avons une lourde dette envers l'ONU. Dès le premier jour, dès que le problème s'est présenté, l'ONU est arrivée à la deuxième réunion, et n'est jamais partie. Nous avons oeuvré de concert depuis lors. L'ONU a un rôle à jouer dans la quête incessante de la paix en Afrique.

J'aimerais remercier les représentants de la Chine et du Gabon pour l'appui qu'ils ont manifesté dans leurs déclarations, et je remercie la représentante de l'Argentine, qui a repris trois des six points que j'ai exposés quant à ce que nous souhaitons. En fait, avec les moyens modernes et sophistiqués qui permettent aujourd'hui de diffuser les nouvelles, j'ai appris que les pays engagés au Timor oriental demandent qu'un mandat très adapté soit donné à l'équipe, de façon à pouvoir faire face à la situation sur le terrain. Ce n'est pas un slogan. Cela émane simplement du fait que si l'on veut se montrer efficace, il faut une méthode valable. D'où la nécessité d'un mandat approprié qui ne crée pas de contraintes pour les gens ou leur lie les mains, mais qui leur laisse une certaine marge de manoeuvre afin qu'ils puissent faire tout ce qui est possible pour concrétiser les efforts de paix nécessaires. Sinon, ceux qui sont envoyés risquent fort de ne pas être en mesure de mener à bien leur mission.

La meilleure façon de régler certains de nos problèmes, non seulement dans la région des Grands Lacs mais sur tout le continent africain, c'est d'élargir l'espace politique et d'essayer de démocratiser autant que possible nos systèmes de gouvernement. Nous savons qu'il n'y a pas de modèle universel. Chaque pays opte pour une méthode. Mais il y a des caractéristiques générales et universelles de la démocratie au niveau de l'État, et nous pensons qu'en avançant sur la voie de la démocratie, si l'on nous permet de respecter notre ordre du jour sans nous pousser à prendre des décisions intempestives, on pourra efficacement mettre en oeuvre ce plan en Afrique.

Au mois de juillet, j'ai assisté au Sommet de l'OUA, en Algérie. Nous y avons adopté une résolution par laquelle nous n'accepterons plus les personnes qui ont accédé au pouvoir par la porte arrière, en utilisant des méthodes qui ne sont ni légales ni démocratiques. C'est là un énorme progrès pour le continent africain. Nous savons que nos populations ont besoin de paix, et l'on ne pourra assurer cette paix qu'une fois la démocratie bien établie. Mais selon les experts, lorsque les peuples vivent dans la pauvreté, la démocratie est une chimère; c'est une recette pour de nouvelles violences. Voilà pourquoi nous ne cessons de dire «Nous vous prions de bien vouloir alléger la dette extérieure qui nous écrase». Nous pourrons alors démontrer nos efforts visant à poursuivre la démocratisation du continent.

Les États-Unis ont une nouvelle fois posé la question du mandat adéquat. Oui, nous avons besoin de ce mandat pour être en mesure de rétablir la paix au Congo. Il nous faut des efforts de coopération avec les États-Unis d'Amérique, avec les pays européens et avec tous les gouvernements des États Membres de l'ONU, parce que nous avons besoin de cela. Peut-être que les structures ne sont pas tout à fait claires, mais nous essayerons de faire en sorte que lorsque l'OUA portera haut la bannière africaine et partout où elle le fera, comme il se doit, ce sera pour faire savoir au reste du monde que c'est ainsi que nous agissons et que nous pouvons coopérer.

Le mandat de maintien de la paix que nous demandons aux Nations Unies est un double mandat de maintien de la

paix et de rétablissement de la paix. C'est pourquoi nous demandons un mandat adéquat : traquer les forces irrégulières et les désarmer ne sera pas une tâche que les forces de maintien de la paix pourront accomplir sans des efforts et des mesures appropriés. La Commission militaire mixte en particulier, travaillant sous l'égide du Comité politique, pourra les identifier. Comme je l'ai donc dit, grâce à la coopération, sans utiliser la Commission militaire mixte comme une instance de négociations, mais comme une instance commune pour définir une stratégie et cerner les obstacles, nous pensons que les forces qui seront sur place, et qui travailleront étroitement avec le Comité politique et la Commission militaire mixte, seront en mesure d'identifier, de traquer et de désarmer ceux qui pourraient créer des problèmes. Et nous savons que certains de ces rebelles reçoivent l'appui de gouvernements. Ces gouvernements sont membres de la Commission militaire mixte et du Comité politique et il n'y a pas moyen de les faire collaborer avec les forces qu'ils sont chargés de désarmer. Nous pensons que cela se passera bien.

Quant à la question sur un dialogue interne, bien que nous ayons quelques jours de retard à cause de la signature tardive, des efforts sont déjà entrepris. Le Secrétaire général de l'OUA m'a appelé deux jours avant que je ne parte. Ils recherchent un médiateur, quelqu'un digne de confiance qui serait accepté par le Gouvernement, les partis politiques congolais et la société civile — afin qu'un débat et un dialogue interne puissent commencer. Un calendrier est déjà prévu à cet effet et nous pensons que dès que commenceront les efforts dans le cadre du maintien de la paix, afin d'assurer la sécurité de ceux qui participeront au débat, les choses commenceront à bouger, et à bouger vite.

Je ne veux pas dire qu'il y aura de l'insécurité, mais certains ont exprimé des craintes à ce sujet et le médiateur de ce dialogue interne devra donc veiller à ce que le lieu et d'autres considérations logistiques connexes soient acceptés par les parties, de sorte que le débat puisse se poursuivre.

Oui, il est possible, et même souhaitable, de désarmer toutes ces forces présentes sur le territoire — les anciennes Forces armées rwandaises (ex-FAR), les Forces démocratiques alliées (FDA), l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), le Front national de libération de l'Ouganda (UNEF), l'Interahamwe, et d'autres. Oui, c'est souhaitable et possible, et ce sera fait. Je crois que les mécanismes sont en place pour garantir le bon déroulement des opérations de maintien de la paix et d'imposition de la paix. Je pense donc que tout cela sera fait.

Oui, je sais gré à la Slovénie de ses observations et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour assurer le suivi de ces suggestions et mettre en oeuvre celles qui portent sur le court terme, ainsi que celles qui portent sur le moyen terme et le long terme, afin que le processus de paix bénéficie d'un suivi jusqu'à l'heureux aboutissement du dialogue interne.

La Commission militaire mixte ayant été créée, nous, en Afrique, faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour lui apporter notre contribution, mais cela ne suffira peut-être pas. C'est la raison pour laquelle j'ai lancé un appel en faveur d'une contribution généreuse, afin que la Commission puisse être efficace dans l'identification des domaines et des obstacles et veiller à ce que les forces de maintien de la paix ne courent pas des risques et des dangers inutiles dans ce processus. Je voudrais donc lancer un nouvel appel en faveur de cette aide. Elle est absolument indispensable.

Quant à la nature des forces à envoyer sur place, la seule condition est qu'elles proviennent de pays qui soient acceptables pour la République démocratique du Congo; il peut s'agir de forces provenant des pays membres de l'OUA ou d'autres pays qui fournissent une aide. Mais comme il a été dit que l'Afrique devait assumer de plus grandes responsabilités, nous avons pensé qu'avec l'aide des Nations Unies, nous pourrions peut-être augmenter la présence africaine au sein du contingent qui sera dépêché dans la région, mais cela ne veut pas dire pour autant que d'autres ne pourraient pas y participer.

Même si notre rôle s'inscrit clairement dans le cadre du Comité politique, qui est constitué de pays africains qui étaient jadis ennemis, ainsi que dans le cadre de la Commission militaire mixte, nous pouvons également participer aux forces de maintien de la paix dépêchées par les Nations Unies. Nous sollicitons une aide financière pour nous aider à mettre rapidement ces forces sur pied, d'où qu'elles proviennent, et le plus tôt sera le mieux. Nous craignons que si nous ne préservons pas cet élan, un obstacle inattendu pourrait surgir, ralentir le processus et perturber l'ordre actuel et le rythme auquel vont les choses.

Comme je l'ai dit, il ne reste que quelques semaines avant la prochaine réunion de la Commission militaire mixte, prévue pour le 10 octobre. Nous nous félicitons donc de la coopération du Conseil de sécurité, dont le rôle est essentiel.

En outre, lorsque nous parlons de forces africaines, nous parlons d'une force de maintien de la paix sous l'égide des Nations Unies. Nous sommes prêts à relever le défi, car

je pense que la situation exige que nous agissions rapidement afin de lancer le processus interne, qui aboutira à l'établissement d'une paix interne durable pour le Congo.

C'est tout ce que je voulais dire. Si je n'ai pas été clair sur certains points, je serai prêt à tout reprendre dès le début, car je pense qu'il n'y a pas eu de dialogue entre l'Afrique et le Conseil de sécurité et, Monsieur le Président, comme je suis ici, moi, un syndicaliste, pourquoi ne me faites-vous pas faire des heures supplémentaires?

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Président Chiluba des éclaircissements qu'il a fournis en réponse aux questions qui lui ont été posées par des membres du Conseil. Je ne pense pas que nous allons lui imposer des heures supplémentaires.

Je vois qu'il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

Le Conseil a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 30.